



POUR UNE MEILLEURE OBSERVANCE DANS LA DÉSINFECTION DES SURFACES

Incidin™ OxyFoam

NETTOYANT-DÉSINFECTANT PRÊT À L'EMPLOI À BASE DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE HI-SPEED H₂O₂

La formulation innovante de la gamme Incidin™ OxyFoam combine les effets d'une solution brevetée à base de peroxyde d'hydrogène à un large spectre d'activité.

Produits efficaces sur un large panel de bactéries et de virus et garantis sans résidus actifs sur les surfaces grâce à une évaporation rapide.

Incidin™ OxyFoam offre:

- L'ingrédient actif se décompose en eau et en oxygène
- Excellente compatibilité avec le matériel

Incidin™ OxyFoam est approuvé dans l'UE en vertu du RPB (règlement sur les produits biocides 528/2012).

- Répond aux critères complets de toxicologie, d'écotoxicologie et d'évaluation de l'exposition du RPB
- Répond aux normes de sécurité les plus élevées, assure un niveau de protection élevé pour la santé humaine et l'environnement
- Assure une conformité durable



*Brevet européen EP1987121

Incidin™ OxyFoam

NETTOYANT-DÉSINFECTANT PRÊT À L'EMPLOI

EFFICACE

- Large spectre d'activité
- Temps de contact courts

SÛR

- L'ingrédient actif se décompose en eau et en oxygène
- Excellente compatibilité avec le matériel

PRATIQUE

- Nettoie et désinfecte en une seule opération
- Prêt à l'emploi

RÉSULTATS MICROBIOLOGIQUES ET VIROLOGIQUES DISPOSITIF MÉDICAL

EFFICACITÉ DU PRODUIT NON DILUÉ	TEMPS D'ACTION
Conditions de saleté	
Bactéricide, levuricide	5 min
Fongicide	5 min
Mycobactéricide	15 min
Testé selon la recommandation du RKI 01/2004** (conditions de saleté)	
Polyoma SV40**	30 sec
Normes EN Phase 2 Étape 1 (conditions propres et sales)	
EN 13727 (bactéricide)	15 sec
EN 13624 (levuricide)	1 min
EN 13624 (fongicide)	5 min
EN 14348 (tuberculocide, mycobactéricide)	5 min
Efficace contre les virus enveloppés selon EN 14476	15 sec
EN14476 (virucide à spectre limité)	15 min
EN 14476 Adeno	30 sec
EN 14476 Noro	15 min
EN 14476 Rota	30 sec*
Normes EN Phase 2 Étape 2 (conditions sales) - test 4 surfaces	
EN 16615 (bactéricide)	15 sec
EN 16615 (levuricide)	15 sec
EN 16615 (fongicide)	5 min
EN 16615 (tuberculocide, mycobactéricide)	15 min

* conditions de propreté

CARACTÉRISTIQUES MICROBIOLOGIQUES APPLICATION COMME BIOCIDÉ

EFFICACITÉ DU PRODUIT NON DILUÉ	TEMPS D'ACTION
Bactéricide, levuricide	1 min**
Fongicide	5 min**
Mycobactéricide	15 min**

** conditions de saleté

UTILISER LES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET LES BIOCIDES EN TOUTE SÉCURITÉ

Consultez l'étiquette et les informations sur le produit.

APPLICATION



Dispositif médical :

Spray mousse prêt à l'emploi pour le nettoyage et la désinfection des surfaces des dispositifs médicaux.

Biocide:

Produit prêt à l'emploi pour la désinfection des surfaces (hygiène environnementale) dans les domaines de soins de santé.

MODE D'EMPLOI

Pulvériser le produit à 30 cm de la surface. Essuyer la surface avec un chiffon propre en l'imprégnant entièrement, et laisser sécher. Vous pouvez également vaporiser le produit sur un chiffon propre, essuyer la surface et laisser sécher. Ne pas rincer.

Ne convient pas à la désinfection finale des dispositifs médicaux semi-critiques et invasifs. Les dispositifs médicaux non critiques peuvent être nettoyés et désinfectés comme décrit ci-dessus.

Fermez toujours l'embout après utilisation. Jeter les lingettes usagées dans un conteneur fermé.

Ne pas utiliser sur des surfaces sensibles aux agents oxydants comme le marbre, le cuivre ou le laiton.

COMPOSITION

100 g contiennent l'ingrédient actif suivant :
1,5 g de peroxyde d'hydrogène (7722-84-1).

STOCKAGE

Le produit doit être stocké dans l'emballage d'origine en dessous de 25 ° C dans un endroit frais et sec, hors de la lumière directe du soleil.

Durée de conservation après ouverture :
à la date d'expiration.



UNIQUEMENT POUR USAGE PROFESSIONNEL

Incidin™ OxyFoam

RÉFÉRENCES ET CONDITIONNEMENT

PRODUIT	CONDITIONNEMENT	RÉFÉRENCE
Incidin™ OxyFoam	6 x 750ml	3116180



LE RÈGLEMENT SUR LES BIOCIDES (RPB), RÈGLEMENT (EU) 528/2012 :

Le RPB a remplacé la directive sur les produits biocides (BPD) le 1er septembre 2013 en tant que législation responsable de la mise sur le marché européen des substances actives et des produits biocides.

En tant que règlement, il est devenu juridiquement contraignant pour les pays relevant du champ d'application des règlements de l'UE - tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse (les pays de l'Association européenne de libre-échange).

Le Règlement relatif aux produits biocides (RPB ou Règlement (UE) 528/2012) qui régit la mise sur le marché et l'utilisation de produits biocides au sein de l'Union européenne (UE) est entré en vigueur le premier septembre 2013. Le RPB, qui remplace la Directive relative aux produits biocides, assure un processus d'autorisation et d'approbation harmonisé et plus centralisé pour les produits biocides au niveau européen et entend harmoniser le marché. Elle comprend une évaluation de l'efficacité, de la toxicité et du risque d'un biocide pendant son utilisation. En outre, elle exige des données solides pour démontrer l'efficacité et la sécurité du biocide, ainsi qu'une liste de substances actives et de fournisseurs de biocides approuvés.

EU BIOCIDÉ NUMÉRO D'AUTORISATION

EU-0024303-0005 1-5

ECOLAB SRL
Noordkustlaan 16C,
BE 1702 Grand Bigard
Belgique
T +32 2 467 51 50



ECOLAB DEUTSCHLAND GmbH
Ecolab-Allee 1
40789 Monheim am Rhein
Germany

ECOLAB[®]
PROTECTING WHAT'S VITAL™